

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !  
Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• La République de Seine-et-Marne 24 Avril 2023 – n°8095

> Dossier. Agriculture *La terre se soulève aussi en Seine-et-Marne*

## Dossier

### AGRICULTURE. La terre se soulève aussi en Seine-et-Marne

Aux abords de la préfecture. En Seine-et-Marne, les manifestants réclament l'arrêt immédiat de quatre projets. Explications.

« Du blé, du colza, du bétail, on n'en veut pas ! » Voici le slogan scandé par la quarantaine de manifestants, réunis mercredi 19 avril, aux abords de la préfecture de Seine-et-Marne. Un rassemblement de soutien au collectif Les Soulèvements de la terre, contre lequel, Gérard Darmanin, le ministre de l'Intérieur, a engagé une procédure de dissolution, au lendemain de la mobilisation contre les Méga-bassines, à Sainte-Soline (Deux-Sèvres).

« Un phénomène irréversible »

Associations et formations politiques de gauche avaient répondu à l'appel de Bénédicte Monville - co-secrétaire d'EELV 77 - et de Uise Debut, agricultrice à Livery-en-Brie et membre du collectif Stop Val Bréon. « La Seine-et-Marne, plus grosse réserve foncière de l'Île-de-France, est fortement menacée par le phénomène de l'urbanisation des terres agricoles, s'alarme celle qui exploite une ferme en polyculture et un élevage ovin.



Plusieurs collectifs, associations et formations politiques ont manifesté contre l'artificialisation de terres agricoles et l'arrêt de quatre projets en Seine-et-Marne (p. 20-21).

Une fois urbanisé, c'est irréversible : il faut absolument arrêter ces projets. »

Dans le vif, quatre projets d'artificialisation de terres agricoles dans le département : la prison de Cavenoy et l'extension des ZAC (Zone d'aménagement concerté) au Val Bréon - entre Châtres et Les Chapelles-Bourbon - à Mekun-Villaroche (Montertau-sur-le-Jard) et aux Portes de Sénart à Combs-la-Ville (lire page suivante).

« Le collectif des Soulèvements de la terre se bat contre l'artificialisation des terres qui sont bétonnées pour des projets climaticides, rappelle Bénédicte Monville. Un combat qui trouve aussi un écho en Seine-et-Marne, avec la multiplication de projets logistiques et plateforme de e-commerce, qui créent des emplois précaires et qui menacent les commerces de centre-ville. »

**Arsenal législatif**

Si une proposition de loi est à l'étude pour renforcer la protection contre l'artificialisation

des terres agricoles, l'Association pour la préservation des terres agricoles, de l'environnement et du cadre de vie estime qu'il s'agit de poudre aux yeux. « L'état est le principal consommateur de terres agricoles, notamment avec les projets de prisons, illustre Manuel Siera, le président. Projet d'intérêt général, déclaration d'utilité publique : il y a tout un arsenal législatif pour contourner les règles. »

Le principal point d'achoppement entre les détracteurs et les promoteurs de ces projets : la balance entre la création d'emplois et l'usage de ces terres. « La Seine-et-Marne

doit rester le grenier de l'Île-de-France, mais pour cela, il faut laisser une chance de développer une agriculture saine, prévient Bénédicte Monville. Cette agriculture-là est aussi pourvoyeuse d'emplois... Mais des emplois plus respectueux de ceux qui travaillent cette terre nourricière. »

Pour les manifestants, il existe des alternatives à l'utilisation de terres agricoles... « Il faut notamment regarder des friches industrielles qui sont nombreuses dans le département », conclut Manuel Siera.

Julien VAN CAEYSELE

« Ils n'ont jamais sollicité d'audience »

Aux abords de la préfecture, les manifestants ont indiqué avoir obtenu une fin de non-recevoir pour qu'une délégation soit reçue par le représentant de l'État en Seine-et-Marne. Contactée, la préfecture indique « n'avoir jamais été sollicitée par les membres de ce collectif pour évoquer leurs inquiétudes ou encore l'arrêt de ces projets. » Et un responsable de préciser : « Je n'ai d'ailleurs à ce jour pas connaissance de quelconque contentieux sur l'un de ces quatre projets, même si la situation peut bien sûr évoluer. »

### 5 QUESTIONS À J.-P. DUGOIN-CLÉMENT

Jean-Philippe Dugoin-Clément est vice-président du conseil Régional d'Île-de-France en charge du logement, de l'aménagement durable et du SDRIF-e. Dans le cadre de ses fonctions, il travaille sur la question des friches industrielles et de l'artificialisation des sols.

- 1. Comment définiriez-vous la notion de « friche » ?**  
Une friche est un lieu qui ne sert plus. On a l'image traditionnelle de la zone d'activité où il n'y a plus rien, mais il peut aussi s'agir de bâtiments commerciaux, de bureaux, ou encore de terres agricoles qui ne sont plus exploitées. Elles représentent d'ailleurs la majeure partie des friches.
- 2. Quel est l'intérêt de réutiliser ces friches ?**  
On peut soit les rebâtir, soit les renaturer. On peut donc y recréer une vie en évitant de consommer de nouvelles terres, comme sur l'ex-usine Bernier à Montertau-Fault-Yonne. Cela coûte en général plus cher à cause de la déconstruction ou de la dépollution, ce qui prend aussi plus de temps et cause un équilibre économique plus fragile.  
  
Sinon, il est possible de renaturer, donc rendre la terre à la nature. Dans ce cas, on peut dépolluer, et revegetaliser, ce qui peut permettre de reconstruire ailleurs, en apportant plus de nature à cet endroit. Cela peut être le cas du cloç Saint-Louis à Dammarie-les-Lys par exemple.
- 3. Quelles aides existent pour les réhabiliter ?**  
Le fonds friche, proposé par l'État, peut permettre de bénéficier de 2,7 millions d'euros, et la Région Île-de-France peut verser une aide « Réhabiliter plutôt que construire », qui peut permettre de bénéficier d'une aide maximale de 250 000€, et d'un financement des études pour 50 000€.
- 4. Quelle est la situation aujourd'hui en Seine-et-**



Jean-Philippe Dugoin-Clément est également maire de Mennessy (Essonne) (p. 34-37)

**Marne ?**  
En trois ans, nous avons affecté 12 millions d'euros sur vingt opérations, à Torcy (Champagne-sur-Seine, ou encore Saint-Fargeau-Ponthierry.

**5. Est-il vrai de dire que le SDRIF-e va artificialiser les terres agricoles ?**  
C'est faux. Nous avons satisfait ou partiellement satisfait à 91% des demandes de la Chambre d'agriculture.

Propos recueillis par Paul VARENGUIN

### Loi. L'artificialisation des sols régulée

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, comprend le principe d'une artificialisation nette des sols en 2050, soit avoir autant de zones renaturées qu'artificialisées.

Plusieurs règles ont donc été mises en place, notamment en conditionnant l'urbanisation de certains secteurs. Il devient donc nécessaire de justifier que « la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces déjà urbanisés dans les PLU et les cartes communales », résume un rapport de 2021 du ministère de la Transition écologique. Un minimum de zones non imperméabilisées dans les zones très urbanisées est prévu.

Il est aussi prévu de travailler autour de la question des friches. Plusieurs outils numériques, dont Carofriche, ont été mis en place afin de les identifier. Au 1<sup>er</sup> mars 2023, 50 friches étaient recensées en Seine-et-Marne.

La construction de nouveaux centres commerciaux imperméabilisant les sols est bannie. Toutefois, des dérogations existent, pour des surfaces inférieures à



La loi Zéro artificialisation des sols (Loi « Climat et Résilience »)

10 000 m<sup>2</sup>, sur accord de la commission départementale d'aménagement commercial.

Une proposition de loi complétant la loi actuelle est en cours d'examen au Parlement. Il y est demandé que les projets d'aménagement ou de construction d'ampleur nationale, voire européenne présentant un intérêt général majeur ne soient pas comptabilisés dans l'atteinte des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation ou de la consommation d'espaces agricoles, forestiers ou naturels. Un meilleur accompagnement des collectivités par l'État est prévu.

« Ils n'ont jamais sollicité d'audience »

## L'épineuse question de l'artificialisation des terres

### PRISON DE CRISENOY. Près de 23 ha de terres agricoles menacés

Annoncé en 2021 dans le cadre du « plan national 15 000 places », un projet de prison pourrait supprimer 22,8 ha de terres agricoles à Crisenoy.

#### CRISENOY

Depuis son officialisation le 20 avril 2021, le projet de construction d'une prison de 1 000 places à Crisenoy fait l'unanimité contre lui.

La modification du Plan local d'urbanisme de la commune prévoit en effet de rendre constructibles 22,8 hectares de terres agricoles situés entre la RD57, l'autoroute A5 et la ligne TGV, à 500 m des habitations du hameau des Bordes. La prison emploiera 600 personnes et l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apji) prévoit le passage de près de 2 000 véhicules par jour et une hauteur maximale des bâtiments fixée pour le moment à 21 m.

« Je suis stupéfait qu'on parle aussi facilement d'artificialisation des sols ! », a dénoncé Julie Garnier (LFI),



A Crisenoy, l'opposition à la prison s'affiche en grand. RSM77

conseillère régionale, lors d'une réunion publique le 15 mars dernier. « J'aimerais que l'état privilégie les friches industrielles, comme le Clos Saint-Louis à Dammarie-les-Lys », a de son côté estimé le député Jean-Louis Thiériot (LR). Le 21 mars, il a interpellé le ministre de la Justice à l'Assemblée : « Y a-t-il une cohérence entre la politique de la justice et la politique de l'environnement ? », s'est-il interrogé, alors même que le gouvernement a lancé le plan Zéro artificialisation nette (Zan) (lire en page 2).

C'est Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, qui lui a répondu

: « L'emplacement de la prison a été choisi par la communauté de communes de la Brie des rivières et châteaux, sur des terres devant accueillir la Zac des Bordes. Une artificialisation des sols était donc déjà prévue sur le site », a rappelé le ministre, dans une déclaration contestée par le maire de Crisenoy. Avant d'annoncer : « Les grands projets nationaux ne seront pas soumis aux obligations du "zéro artificialisation". »

L'Apji annonce 30 % de végétalisation minimum et des mesures compensatoires. Une étude agricole doit être lancée en 2025.

• Maxime BERTHELOT

#### ECHOUBOULAINS

### VIANDE BOVINE. Comment la ferme de la Recette élève ses Blondes d'Aquitaine

A la Ferme de la Recette, à Echouboulains, Philippe Dufour élève 200 Blondes d'Aquitaine. Cette race de vache offre une qualité de viande unique.

L'association, France Blonde d'Aquitaine Sélection, organise des rencontres dans des sites d'élevage et des salons pour donner de la visibilité à cette race de vache qui a tout d'une grande. En Seine-et-Marne, c'est le 23 mars dernier, dans la ferme de la Recette à Echouboulains, avec l'aide de Philippe Dufour, éleveur de Blondes d'Aquitaine depuis 1988, qu'a été organisée une journée promotionnelle pour valoriser ses atouts et présenter l'élevage dans la région d'Île-de-France. Troisième race bovine la plus élevée en France, la Blonde d'Aquitaine est aujourd'hui en expansion dans le pays et a même attiré l'attention à l'international. Le terme « Blonde d'Aquitaine », originaire du Sud-Ouest de la France, voit le jour en 1962. Elle a réussi à s'implanter dans presque la totalité du pays. Située aujourd'hui dans le podium des espèces les plus élevées avec près de 480 000 vaches, elle représente 5% de la consommation nationale en viande.

jour d'hui la troisième génération à exploiter la ferme familiale. Comme principale production, il a fait le choix d'élever cette race et compte aujourd'hui plus de 200 têtes qu'il chouchoute. « J'aime ce que je fais et je n'ai pas envie de changer, souligne l'éleveur. Il faut prendre soin des vaches et y faire attention ! »

Pour offrir le goût et la qualité de sa viande, il effectue une finition longue de près de 10 mois, où il accompagne et nourrit ses bêtes avec des produits locaux et de qualité, donnant une musculature parfaite avant la mise en marche.

Philippe Dufour travaille en circuit court, notamment avec la boucherie Aufradet, à Nemours. « La viande d'Echouboulains est de qualité et le persillé est excellent. C'est le gras de la viande, si difficile à obtenir pour la Blonde d'Aquitaine, qui donne ce bon goût », assure Alexandre Aufradet.

#### Crainte de l'avenir

Néanmoins, de toute part, la crainte du futur se fait



La ferme d'Echouboulains élève des Blondes d'Aquitaine. Brie des rivières et châteaux

sentir. « Nous avons perdu en France près de 600 000 bovins en 5 ans, toutes espèces confondues, expose Lionel Girodeau, le président de France Blonde d'Aquitaine Sé-

lection. Du fait d'une hausse de départ à la retraite des éleveurs et de leur non-renouvellement, en raison des difficultés de rentabilité, la question se pose sur le futur

#### de l'élevage bovin. »

Au niveau européen, l'association travaille en partenariat avec des éleveurs italiens de Blonde d'Aquitaine. Avec des projets tels que « Blonde Aqu-

taine européen beef excellence naturellement tendre », elle cherche à faire connaître en Europe les avantages de cette race qui offre une qualité de viande unique.

**200 vaches à la ferme**  
Philippe Dufour, est au-



## EVRY-GRÉGY-SUR-YERRE. Une femme tuée dans un accident sur la Francilienne

La passagère d'une voiture a trouvé la mort sur la Francilienne, à hauteur d'Evry-Grégy-sur-Yerre, après une collision avec un camion-plateau.

C'est un drame de la route qui est à l'origine des importants embouteillages qui se sont produits le lundi 17 avril sur la Francilienne (RN 104), à hauteur d'Evry-Grégy-sur-Yerre. Les faits se sont produits vers 6 h 30 et sont, selon les premières constatations, liés à un malheureux concours de circonstances.

### Un freinage d'urgence en cause ?

Alors que la circulation est fluide, un important ralentissement contraint le conducteur d'un camion-plateau à réaliser un freinage d'urgence. La voiture qui le suit parvient à déboîter sur l'autre file, mais la conductrice d'une seconde voiture est surprise par la manœuvre. La Seat Altea vient alors s'encaster dans le camion, qui transportait des tuyaux de canalisation. Si la conductrice de 22 ans a été légèrement atteinte, et sa mère de 52 ans a été grièvement touchée.

Les services de secours ne sont malheureusement pas parvenus à la réanimer et son décès a été constaté quelques minutes après la collision. L'automobiliste a quant à elle été transportée à



Illustration. La passagère d'une voiture est décédée après avoir percuté un camion-plateau.

UDR Loques/Sidis 77

l'hôpital de Melun.

### Pas d'infraction routière constatée

Une enquête a été confiée à la police de l'autoroute pour préciser les circonstances de l'accident. Les dépistages d'alcoolémie et stupéfiants des automobilistes concernés se sont tous

révélés négatifs. D'importantes difficultés de circulation ont été constatées à la suite du drame : deux voies sur trois étant neutralisées pendant les opérations de secours.

Selon nos informations, aucune infraction routière n'a pour le moment été relevée concernant le chargement du

camion-plateau, la cargaison qui dépassait du véhicule étant signalée par un gyrophaire.

La semaine précédente, un accident de camion avait déjà causé une paralysie de la RN 104, au niveau de Pontault-Combault. Il n'y avait heureusement pas eu de victime.

● JVC

**Marchés publics**  
Procédure adaptée

7326697301 - SF

**Commune de Soignolles-en-Brie**

**Nettoyage des locaux (école, centre de loisirs et restaurant scolaire).**

**PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**  
Nom complet de l'acheteur : commune de Soignolles-en-Brie.  
Numéro national d'identification : Siret : 21770455000011.  
Ville : Soignolles-en-Brie. Code postal : 77111.  
Groupement de commandes : non.  
Action 2 : Communication

**Moyen d'accès aux documents de la consultation :**  
- en URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>  
- intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

**Nom du contact : M. Serge BARBERI.**  
Adresse mail du contact : [dgs@soignollesenbrie.fr](mailto:dgs@soignollesenbrie.fr)  
Numéro de téléphone du contact : 01 64 42 55 77.

**Section 3 : Procédure**  
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

**Conditions de participation**  
Capacité économique et financière : les renseignements définis par le code de la commande publique (Le candidat devra utiliser les formulaires DC1 & DC2)  
- La forme juridique du candidat.  
- En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire.  
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.  
- La copie du jugement en cas de redressement judiciaire.

**Capacité technique et professionnelle :** la présentation d'une liste de prestations de même nature des 3 dernières années (montant, date et lieu d'exécution).  
- La présentation de qualifications ou de certificats de capacité de moins de 3 ans pour des marchés publics de même nature.  
- Les effectifs annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années.  
- Les installations, l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose.

**Technique d'achat :** sans objet

**Date et heure limites de réception des plis :** 26 mai 2023 à 12 h 00.

**Présentation des offres par catalogue électronique :** interdite.

**Réduction du nombre de candidat :** non.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) :** oui.

**L'acheteur exige la présentation des variantes :** non.

**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le RC :

**Valeur technique 50 % (références et capacités du candidat - dispositions contenues dans le mémoire),**  
**Prix des prestations 50 %.**

**Section 4 : Identification du marché**  
**Intitulé du marché :** nettoyage des locaux.  
**Code CPV principal :** 90900000-6.  
**Type de marché :** services.

**Description succincte du marché :** la consultation a pour objet le nettoyage des locaux suivants : école, centre de loisirs et restaurant scolaire de la commune de Soignolles-en-Brie.

**Mots-clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :** nettoyage de locaux.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Soignolles-en-Brie.

**Durée du marché (en mois) :** 48.

**Consultation à tranches :** non.

**La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché :** non.

**Section 5 : Lots**  
- Marché alloté : non.

**Section 6 : Informations complémentaires**  
**Visite obligatoire :** oui.

**Détails sur la visite :** la visite est prévue le samedi 13 mai à 9 h 30.

**Autres informations complémentaires :**  
- Visite du site préalable : obligatoire (conditions dans le RC).  
- Les offres seront rédigées en langue française.  
- Unité monétaire utilisée : l'euro.

**Les demandes de renseignements se feront exclusivement via la plateforme.**

> Actu du Département. Shoah. *Ginette Kolinka, rescapée des camps nazis, à la rencontre du public châtelain.*

## SHOAH. Ginette Kolinka, rescapée des camps nazis, à la rencontre du public châtelain

A l'âge de 98 ans, Ginette Kolinka, rescapée des camps nazis, poursuit son tour de France. Elle était présente au Châtelet-en-Brie pour la projection du film qui lui est consacré.

### LE CHÂTELET-EN-BRIE

C'est l'une des dernières survivantes des camps nazis. Dimanche 23 avril 2023, Ginette Kolinka, rescapée de la Shoah, a assisté, dans la salle du Manège du Châtelet-en-Brie, à la projection du film *Ginette* qui lui est consacré, en présence des réalisateurs.

Née en février 1925, elle a été déportée au camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, où près de 6 millions de juifs y perdirent la vie pendant la Seconde Guerre mondiale.

C'est en 1944, à l'âge de 19 ans, qu'elle fut déportée en Pologne pour y vivre l'enfer des camps. Pendant plusieurs mois, la fatigue, la maladie, la faim et principalement la mort ont été son quotidien.

### Un combat pour le devoir de mémoire

De retour chez elle à Paris, ne pesant plus que 25 kilogrammes, elle dut petit à petit reprendre goût à la vie tout en

gardant ce cauchemar en elle. C'est à la fin des années 1990 que Ginette Kolinka décide de parler de la solution finale au public : elle en a fait son combat, pour que ces atrocités ne soient jamais oubliées.

C'est dans une salle comble, que le public châtelain est venu avec enthousiasme voir le film, réalisé par Caroline Protat et Antoine Lifaut. Les spectateurs ont pu dialoguer avec la vieille dame, aujourd'hui âgée de 98 ans.

« Les gens doivent savoir que cela a existé, souligne-t-elle. C'est mon histoire, ce que je rapporte, c'est ce qu'ont vécu tous les juifs. Mais, je ne réalise plus que ce que je raconte, je l'ai vécu... »

Le film nous plonge pendant 50 minutes, dans son quotidien mouvementé. Nous suivons, sur plusieurs mois, les voyages qu'elle a effectués en transmettant son passé auprès des enfants dans les écoles ou dans les lieux de rassemblements.

« Ce documentaire est un



Ginette Kolinka au Châtelet-en-Brie, avec les réalisateurs du film qui lui est consacré. E.J./RSV177

devoir de mémoire, explique Caroline Protat. Nous avons eu l'idée de faire ce film après

un premier contact avec Ginette Kolinka, lors d'une interview en 2021. » Réalisé

d'août 2021 jusqu'à décembre 2022, les cinéastes ont ainsi réussi à faire partager sa vie

quotidienne dans son grand tour de France.

### Dédicaces de livres

« Ginette a une personnalité incroyable, déclare Antoine Lifaut. La mission du film est de transmettre ses émotions à travers la caméra et de les sauvegarder pour les générations futures. Il complète l'intérêt de lire ses livres biographiques pour comprendre la vie dans les camps. »

À la suite de la projection, Ginette Kolinka a répondu aux diverses questions des spectateurs et a dédié ses divers livres, *Une vie heureuse* et *Retour à Birkenau*, ainsi que sa BD.

Souvent présente en Seine-et-Marne, où son nom a été donné au théâtre de Vaux-le-Pénil, il n'est pas impossible de la croiser. Toujours motivée, malgré son grand âge, elle n'a pas terminé de voyager en France pour parler des horreurs du camp, et répète inlassablement : « Plus jamais ça ! ».

> Moisenay. Salon du Bien-être. *Ces exposants vont chouchouter les mamans et leur famille*

## MOISENAY

### SALON DU BIEN-ÊTRE. Ces exposants vont chouchouter les mamans et leur famille

Une trentaine d'exposants locaux seront présents au premier Salon du bien-être, à Moisenay, dédié aux mamans et à leur famille. Une tombola permettra de gagner des lots.

Massages, soins, coaching-beauté, relaxation, naturopathie, lithothérapie, sophrologie... Le Salon du bien-être, un événement cocooning organisé par l'association Familles de Moisenay, en amont de la fête des mères, se déroulera dans le village le samedi 13 mai, de 10 h à 18 h. Rendez-vous à la salle verte, au complexe sportif et culturel, impasse de la Grange.

### Exposants locaux

Le public pourra y découvrir une trentaine d'exposants



Des massages relaxants seront proposés à Moisenay. Illustration : Pixobzy

locaux, dont certains exercent dans le village de Moisenay, comme Aurore Malbert, hypnothérapeute, Claire Chunlaud, sophrologue, Marianne Marousin-Villette (bijoux et accessoires) et les Tricotines (tricot, crochet, couture). « On a dû refuser des exposants et la salle verte sera comble », annonce Geneviève Varoqui, maire de Moisenay.

Blender ou bouquet de fleurs ? Soins du visage ou accompagnement à la périnatalité ? Produits cosmétiques naturels ou vêtements de marque ? Les visiteurs n'auront que l'embaras du choix pour dénicher un cadeau original et satisfaire la plus exigeante des mamans.

« C'est la première édition de ce salon, indique Claire Chunlaud, vice-présidente de Familles de Moisenay. En prospectant, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait tout autour de notre village de nombreux praticiens du bien-être qui proposent des soins, des massages, des séances de relaxation ou des conseils beauté. L'idée a fait son chemin et nous avons eu envie de les promouvoir lors d'un événement dédié au



Une partie de l'équipe des exposants seine-et-marnais qui seront au salon du bien-être de Moisenay. Continu de Moisenay

bien-être des mamans et à la famille, avec la notion de partage, de solidarité et de convivialité. Si le succès est au rendez-vous, on envisage de refaire le salon sur la même thématique avant Noël, car les gens ont besoin de lâcher

prise. »

### « Faire vivre le village »

Pour Chrystèle Franceschetti, présidente de l'association, « l'objectif est de faire vivre le village en organisant des

événements innovants et authentiques. »

Ainsi est né le salon du bien-être de Moisenay. À ces thérapeutes et praticiens s'ajoutent des conseillers en cosmétiques, apithérapie, soins au naturel et des créateurs. « Tous les expo-

sants et nous tenions à faire appel à des Seine-et-Marnais. La grande majorité d'entre eux vivent dans les villes voisines. C'était très important pour nous de promouvoir les acteurs de la vie économique locale. C'est aussi cela le circuit-court, le consommer local, qui ne concerne pas uniquement la nourriture. Chacun d'entre nous peut agir pour favoriser les achats de proximité », ajoutent les organisateurs.

Au programme : des démonstrations, des soins à tester, des animations et des expo-ventes, petite restauration. Une tombola permettra de gagner de beaux lots offerts par les participants. « C'est tout à fait remarquable, les praticiens offrent des séances de massage, des soins, des bijoux. Aurore, Katia, Emilie, Elise, Julien... tous sont motivés et enthousiastes, je tiens vraiment à les remercier de leur confiance. Nous avons hâte de vivre cet événement ensemble ! », termine Claire Chunlaud.

■ Entrée libre. Informations au 07 61 11 40 37.



**CHAUMES-EN-BRIE**

## PMU. Un heureux parieur remporte 100 000 euros de gains

Un parieur de Chaumes-en-Brie a décroché le gros lot au Quinté+. Le joueur a remporté pour près de 111 000 euros de gains.

C'est le premier grand gagnant de l'année en Seine-et-Marne. Mardi 18 avril, un habitant de Chaumes-en-Brie a eu le nez creux au moment d'enregistrer son ticket de Quinté+. Ses paris sur l'ordre d'arrivée des canassons lui ont permis de remporter la modique somme de 111 830 euros. Le tout en ayant misé que 2 euros !

**Le premier de l'année en Seine-et-Marne**

En dépassant la barre des 100 000 euros, ce parieur a donc fait son entrée dans le club très select des grands gagnants. « Il s'agit du premier grand gagnant de l'année de Seine-et-Marne », confirme pour sa part le PMU, qui organise un Quinté+ par jour.

“ L'an dernier, nous en avions eu deux dans le département en 2022 ”

**LE PMU**

En 2021, dans une étude faite sur les grands gagnants, le PMU avait listé 211 parieurs à plus de



**Un joueur du PMU a remporté 111 830 € à Chaumes-en-Brie** Illustration/Adobe Stock

100 000 euros de gains. Trois d'entre eux étaient d'ailleurs originaires de Seine-et-Marne. 4 millions de paris sont enregistrés chaque jour par la plateforme du PMU. En 2021 toujours, la société a versé plus de 6,2 milliards d'euros de gains.

A l'échelle du département, d'autres personnes ont remporté d'importantes sommes en jouant au loto. Lors d'un tirage de l'EuroMillions réalisé le 3 février dernier, trois Seine-et-Marnais, dont un habitant de Souppes-sur-Loing notamment, avaient gagné 1 million d'euros.

● Jérôme LEMONNIER

## EVRY-GRÉGY-SUR-YERRE. Le voleur d'accessoires d'automobiles ciblait les Renault

Un voleur d'accessoires d'automobiles, qui sévissait principalement à Evry-Grégy-sur-Yerres, ciblait les Renault. Il a été identifié et interpellé. Condamné à la prison, l'individu doit purger sa peine en semi-liberté.

La compagnie de gendarmerie de Melun a mené une enquête fructueuse. Elle a débuté après une série de vols d'accessoires d'automobiles, constatés au début du mois de mars 2023, principalement à Evry-Grégy-sur-Yerres, mais aussi dans d'autres communes. Les faits étaient toujours commis de nuit, entre minuit et 5 heures.



**Ces accessoires auto, retrouvés au domicile du voleur, ont été restitués à leurs propriétaires**

Gendarmerie nationale

Grâce à l'exploitation de la vidéosurveillance, les militaires ont pu repérer le véhicule utilisé par le voleur pour se rendre sur les lieux de ses méfaits. Il ciblait uniquement les véhicules Renault, qu'il démontait pour dérober les optiques, les capots et d'autres pièces. Il les revendait ensuite, de main à la main.

L'enquête de téléphonie et d'autres investigations ont permis de confondre l'auteur. Il a été interpellé le mercredi 19 avril, à son domicile de Draveil, dans l'Essonne. Douze vols ont pu lui être imputés en Seine-et-Marne mais aussi dans l'Essonne. La perquisition à son domicile a permis de retrouver des sièges, des plages arrière et même une poussette. Les accessoires ont pu être restitués à leurs propriétaires.

L'individu, âgé de 20 ans et déjà connu pour ce type de délit, a été déféré au parquet de Melun le vendredi 21 avril, en vue d'une comparution immédiate au tribunal correctionnel. Il a écôpé de 14 mois de prison, dont 6 avec sursis. Il doit purger la partie ferme en semi-liberté.

● Agnès GAUDICHON-BRAIK





### Fontaine-le-Port

7327462201 - AA

**Commune de FONTAINE-LE-PORT**

**1<sup>ER</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté municipal n° 75-22 du 24 novembre 2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de la commune de Fontaine-le-Port, pour une durée de 30 jours à compter du 20 mai 2023 au 20 juin 2023 inclus.

La modification de droit commun du PLU a pour objectif de prendre en compte les remarques du contrôle de légalité et d'adapter à la marge le règlement pour préserver le cadre de vie de la commune.

Mme MOTHIRÉ, maire de Fontaine-le-Port est la personne responsable du projet de PLU auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le PLU modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

\* A été désigné par le Président du Tribunal administratif de Melun, M. Emmanuel PLACÉ en qualité de Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, à la mairie de Fontaine-le-Port le :

- lundi 22 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- samedi 17 juin de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 20 juin de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la mairie : <https://www.ville-fontaineleport.fr/fr>

Les observations et propositions du public peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse : [mairie-fontaineleport@wanadoo.fr](mailto:mairie-fontaineleport@wanadoo.fr)

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse : Mairie de Fontaine-le-Port, 3, rue du Général-Roux, 77590 Fontaine-le-Port.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, à la mairie de Fontaine-le-Port aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au dossier du PLU.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur à la mairie de Fontaine-le-Port pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans les mêmes conditions sur le site internet de la mairie <https://www.ville-fontaineleport.fr/fr>

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du Tribunal administratif.

### Coubert

**Commune de COUBERT**

**Réinstauration du Droit de préemption urbain (DPU) renforcé sur une partie du territoire de la commune de Coubert**

**AVIS**

Par délibération n° 2023-019 en date du 11 avril 2023, le conseil municipal a :

- décidé de retirer la délibération n° 2023-002 du 7 février 2023,
- décidé de réinstaurer le Droit de préemption sur les secteurs suivants :

- le secteur « Le Clos de La Grange » classé en zones UB et UC (rue de la Grenouillère),
- le secteur situé 25, rue Eugène Doriel classé en zones UC et UX,
- le secteur situé 28, rue Eugène Doriel classé en zone UC (Impasse du Plessis).

Cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois et peut être consultée en mairie de Coubert.



FINANCES

## Budget 2023 : le Département met l'accent sur les solidarités

Entre inflation, crise énergétique et remontée des taux d'intérêt, les élus du Département maintiennent le cap et poursuivent leur action au service des Seine-et-Marnais. La stratégie financière construite par l'exécutif a été saluée une nouvelle fois par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a attribué au Département la note la plus élevée pour une collectivité.



**DAISY LUCZAK**  
Vice-présidente en charge  
des finances,  
des ressources humaines  
et de la commande publique

Parmi les chiffres à retenir de ce budget 2023<sup>1</sup>, on citera :

- **306,7 millions d'euros** : niveau le plus haut jamais atteint pour des **dépenses d'équipement** ; en hausse de 2,9 % par rapport à 2022, ce montant est en augmentation régulière et maîtrisée depuis plusieurs années, sans remettre en cause les dépenses de fonctionnement (qui augmentent de 6,7 % pour atteindre la somme de 1 269,4 millions d'euros) ;
- **161,6 millions d'euros d'épargne brute** (ressource interne de la collectivité pour financer ses dépenses d'équipement et pour rembourser la dette), en hausse de 3 % ;
- **704 millions d'euros** pour les dépenses liées aux **solidarités**.

### Un budget pour soutenir les plus fragiles

Le budget dédié aux dépenses de solidarités (fonctionnement et investissement cumulés) en 2023 se répartit comme suit :

- **222 millions d'euros pour l'insertion professionnelle** ;
- **186 millions d'euros en faveur de l'enfance et de la famille** : amélioration de l'accueil d'urgence des enfants dans les foyers repris en régie, financement de postes de travailleurs sociaux, protection des enfants exposés à des réseaux de prostitution ou de drogue... ;
- **183 millions d'euros pour les politiques en faveur du handicap** : travaux dans les établissements d'hébergement, allocations handicap, mesures en faveur des enfants en situation de handicap... ;
- **104,5 millions d'euros pour les personnes âgées** avec un effort particulier concernant le maintien à domicile souhaité très largement par les seniors.

Ces mesures seront complétées par l'augmentation du **Fonds de solidarité logement** (FSL) qui vise à apporter une aide plus conséquente aux ménages qui éprouvent des difficultés à honorer leurs factures d'énergie, et par un crédit de 500 000 € destiné à **lutter contre la désertification médicale**.

LES SOLIDARITÉS  
CONSTITUENT LE CŒUR  
DE NOS MISSIONS.  
C'EST EN TOUTE LOGIQUE  
QUE NOUS RÉPONDONS  
PRÉSENTS AUX CÔTÉS  
DES SEINE-ET-MARNAIS  
EN CETTE PÉRIODE  
DIFFICILE.

LE DÉPARTEMENT EST EN CAPACITÉ D'ABORDER  
LA PÉRIODE ACTUELLE SUR DES BASES SOLIDES,  
AVEC UN ENDETTEMENT QUI A DIMINUÉ  
DE PLUS DE 40 % DEPUIS 2016.

# 704

**millions d'euros**  
consacrés aux solidarités  
en 2023

### Un endettement toujours en baisse

Les autres grandes masses du budget concernent l'aménagement et le développement du territoire, la sécurité (Service départemental d'incendie et de secours), les collèges, la jeunesse, la culture, la formation, le sport... Autre point important, la baisse continue de l'endettement, qui permet au Département de se dégager des marges de manœuvre. « Le Département est en capacité d'aborder la période actuelle sur des bases solides, avec un endettement qui a diminué de plus de 40 % depuis 2015. Le Département va ainsi pouvoir poursuivre les investissements en faveur du territoire et des Seine-et-Marnais », précise Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.



## Construire des collèges pour bâtir l'avenir

**Le dynamisme démographique de la Seine-et-Marne crée un besoin constant de création de nouvelles places dans les établissements scolaires. Les collèges ne font pas exception à la règle. Pour le Département, qui est en charge de leur construction, c'est un travail d'anticipation qui doit prendre en compte des contraintes démographiques, techniques et d'éducation.**

Le Département est responsable de la construction, de l'extension, de la réhabilitation et de l'entretien des collèges publics, et livre en moyenne au moins un nouvel établissement chaque année (hors opérations de réhabilitation et d'extension). Voici **les grandes étapes de la construction d'un collège.**



**CHRISTIAN ROBACHE**  
Vice-président en charge  
de la sécurité et des bâtiments  
départementaux

**LE DÉPARTEMENT  
SOULAITE METTRE  
À DISPOSITION  
DES ÉLÈVES  
ET DE LA COMMUNAUTÉ  
ÉDUCATIVE  
DES ÉTABLISSEMENTS  
MODERNES,  
FONCTIONNELS  
ET DE TAILLE OPTIMALE  
POUR ASSURER  
UN ENSEIGNEMENT  
DE QUALITÉ.**

24

① **Le constat démographique**  
Déclencher la construction d'un collège ne se fait pas au hasard. C'est l'analyse fine de l'évolution démographique d'un territoire, réalisée par le Département, qui permet, plusieurs années avant, de dire si, sur un territoire donné, le nombre de places dans les collèges est suffisant ou s'il faut prévoir des salles supplémentaires.

② **Le dimensionnement et la localisation**  
Suite logique de la première phase, le Département fixe d'une part la capacité et d'autre part, la localisation du collège. Il évalue s'il y a nécessité à construire un collège pour 400, 600 ou 800 élèves. Il doit également anticiper une éventuelle extension pour les années futures. Il faut trouver le meilleur emplacement possible pour le futur collège en prenant en compte la distance à parcourir selon le bassin de population concerné. Il faut aussi réfléchir à l'accessibilité en transports en commun, prévoir des voies vertes pour les collégiens...

③ **La définition du besoin**  
En plus du nombre de collégiens, afin d'établir un cahier des charges précis, il faut également prévoir :



**Le collège de Coubert en travaux.** Ouverture prévue en septembre 2023.

- **les besoins éducatifs** (salles de classe, salles informatiques, aménagements extérieurs...)
- **les espaces mutualisés** (CDI, salle de restauration...)
- **les locaux spécifiques** (unités d'enseignement externalisées, unités localisées pour l'inclusion scolaire...)

Le programme fait l'objet d'une validation par l'Assemblée départementale.

④ **Le choix du projet**  
Une fois son besoin défini, le Département lance un concours pour choisir l'architecte (ou le groupement, dans le cadre de la procédure de marché global de performance) qui aura la charge de dessiner le futur collège afin qu'il réponde au besoin exprimé et qu'il s'intègre le mieux possible dans son environnement. Les élus,

réunis en jury, choisissent l'offre qui correspond le mieux à leur demande.

⑤ **Le déroulement du projet**  
Après l'architecte, les élus doivent retenir, dans le cadre d'une procédure de marchés publics, les entreprises qui vont construire et aménager le futur collège. Une fois le permis de construire délivré, et les études finalisées, le chantier peut commencer.

⑥ **La livraison**  
Les services départementaux s'assurent de la bonne exécution du chantier jusqu'à la remise des clés. Un accompagnement de l'équipe de Direction du collège est nécessaire durant la première année de livraison, jusqu'à ce que le collège entre dans un dispositif d'entretien courant géré par le Département.



## Entretien, agrandir et rénover

**En plus de la construction des nouveaux établissements, le Département s'occupe de la restructuration des collèges devenus inadaptés, de la rénovation ou de l'extension des bâtiments, de la réhabilitation des établissements de demi-pension, de l'entretien courant et de la sécurité.**

Chaque année, le Département engage également d'importants moyens pour entretenir et sécuriser les collèges existants. De nombreux travaux sont ainsi engagés pour :

- entretenir et embellir les locaux (changement de fenêtres, carrelage au sol, peintures des salles de classe, etc.) ;
- garantir la sécurité des personnes (mise en place de contrôle d'accès, de vidéosurveillance, installation ou remplacement de clôture, changement des alarmes incendie) ;
- réaliser des économies d'énergie.

Le Département travaille également à une meilleure

accessibilité des collèges pour les élèves en situation de handicap, ou plus récemment à la création de salles de confiance (voir page 9).

**Un investissement d'ampleur pour adapter les collèges**

Pour la seule année scolaire 2022-2023, on compte plus d'une dizaine d'opérations d'extension ou de réhabilitation dans les collèges seine-et-marnais, avec comme objectifs principaux :

- de rendre les locaux plus fonctionnels ou de les mettre aux normes ;
- d'augmenter la capacité des demi-pensions pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.

# 101

millions d'euros

pour la construction, la rénovation, l'extension et l'entretien des collèges



### LES TRAVAUX EN COURS :

#### • constructions de collèges :

- collège de **Coubert**, livraison prévue pour septembre 2023 – **24,85 M€**,
- collège de **Charny**, livraison prévue pour septembre 2023 – **25 M€** ;
- construction du collège provisoire de **Moussy-le-Neuf**, livraison septembre 2023 – **15 M€**
- démarrage de la construction du collège de **Jouy-le-Châtel** – **17 M€**

#### • reconstructions, réhabilitations et extensions de collèges :

- réhabilitation de la demi-pension du collège du Montois à **Donnemarie-Dontilly**, livraison 1<sup>er</sup> semestre 2024 – **13 M€**,
- reconstruction de la demi-pension + réhabilitation partielle du collège de l'Europe à **Dammartin-en-Goële**, travaux en cours – **12,4 M€**,
- extension du collège Louise-Michel à **Faremoutiers** pour augmenter sa capacité à 300 places, livraison fin septembre 2023 – **6,5 M€**,
- extension du collège Albert-Camus à **Meaux**, livraison septembre 2023 – **6,75 M€**,
- extension de 100 places du collège Marcel-Rivière à **Lagny-sur-Marne**, livraison septembre 2023 – **1,6 M€**.



De 2019 à 2022, le collège La Mare-aux-Champs à Vaux-le-Pénil a bénéficié d'une reconstruction partielle et d'une rénovation importante des bâtiments existants.



## Devialet, dans la légende du son

**L'ultra haut de gamme de la hi-fi est seine-et-marnais. Une success-story qui passe par des usines de production de haute technologie au Châtelet-en-Brie et à Chartrettes, et place les enceintes Devialet parmi les meilleures au monde.**

Disons-le d'emblée, Devialet ne s'adresse pas à tout le monde. Avec des tarifs d'entrée de gamme plutôt élevés, l'entreprise privilégie une clientèle particulièrement exigeante en matière de reproduction sonore de haute-fidélité. Amplis, écouteurs, enceintes connectées, barres de son, tout ce qui sort des ateliers de production Devialet, à Chartrettes ou au Châtelet-en-Brie, respire le très haut de gamme, le produit d'exception. Depuis sa création en 2007, l'entreprise poursuit sa success-story auprès de clients exigeants : de ceux qui veulent installer l'orchestre dans leur salon. Le succès de sa série d'enceintes amplifiées et connectées Phantom le prouve, avec des résultats en termes de puissance, de rendu sonore, de design, exceptionnels. Conséquence de toutes ces performances techniques et technologiques, un partenariat exigeant récemment signé avec l'Opéra de Paris pour la série Phantom : les Phantom de l'Opéra peuvent entrer dans la légende du son.

### Des enceintes qui remontent aux... Lumières

Tout commence au début des années 2000 avec un ingénieur en électronique,

Pierre-Emmanuel Calmel, qui, à ses heures perdues, conçoit, pour son goût personnel et à sa façon, l'ampli idéal : une fusion hybride de technologies analogiques et numériques gommant les défauts de chaque standard. Une fois son brevet déposé, le génial concepteur se rapproche d'un designer tout aussi génial, Emmanuel Nardin et d'un entrepreneur stratège, Quentin Sannié. Les trois associés mettent près d'un million d'euros au pot commun. L'entreprise est sur les fonts baptismaux en décembre 2007. Ne reste plus qu'à lui trouver un nom. Il sera inspiré par un ancêtre glorieux du XVIII<sup>e</sup> siècle, Guillaume Vialet, ingénieur lui aussi, proche des encyclopédistes, ami de Diderot et des Lumières.

### Une pépite mondiale

Depuis, la start-up, devenue pépite mondialement reconnue, se mesure aux géants de l'audio haut de gamme. Elle assure ainsi le retour d'une marque exclusivement française dans ce pré-carré très élitiste d'où notre pays avait été évincé il y a plusieurs décennies. Une première usine à Chartrettes, une extension au Châtelet en 2018 et enfin 4 000 nouveaux mètres carrés consacrés



Les enceintes Devialet sont fabriquées dans des usines de haute technologie seine-et-marnaises.

exclusivement à la fabrication des enceintes pour un effectif d'environ 95 employés ont permis cette contre-offensive nationale. « Aujourd'hui, être une entreprise technologique française, qui produit en France et exporte en Asie n'a rien d'anodin. Chez Devialet, nous sommes particulièrement fiers de cette spécificité qui nous distingue. C'est très naturellement

que nous nous sommes tournés vers la Seine-et-Marne lorsque nous cherchions à implanter nos usines, car c'est un territoire qui a acquis par son histoire industrielle récente une vraie expertise dans le domaine de l'acoustique », se félicite Franck Lebouchard, directeur général de Devialet.

info devialet.com ✨



## 27/05 et 28/05

### May médiéval

#### Château de Blandy

Une dizaine de compagnies s'installe dans le château pour faire revivre le Moyen Âge sur la thématique : « le monde des marchands, trésors venus d'ailleurs ». Musique, contes et animations au programme.

• Horaire : 10h-18h30

• Entrée gratuite

[chateau-blandy.fr](http://chateau-blandy.fr) 

## 03/06 et 04/06

#### Château de Blandy

##### Visite « un jardin utile ? »

En 30 min découverte des plantes médicinales, utilitaires, tinctoriales ou de sorcières !

• À partir de 6 ans

##### Atelier « jardinier en herbe »

Après une visite au jardin des simples, les enfants réaliseront une jardinière de plantes médicinales et aromatiques.

• À partir de 3 ans

• Tarifs d'entrée au château :

5 à 7 €, gratuit - 18 ans

• Les animations sont gratuites

## 23/06

### Les échos du petit sorcier - Blue Neko orchestra

#### Château de Blandy

Concert ré-interprétant les plus belles musiques de John Williams, Nicolas Hopper ou encore Alexandre Desplat, et retraçant les étapes de la vie du jeune sorcier le plus célèbre du monde. Tous les sorciers sont les bienvenus avec l'uniforme de leur maison.

• Horaire : 21h (durée 1h30)

• Gratuit / Spectacle debout

[chateau-blandy.fr](http://chateau-blandy.fr) 

